

# 45 minutes avec **Transitions Pro** Bretagne

# **LES INTERVENANTS:**

- Vincent BOURDIN
   Responsable du Pôle Expertise
- Karim JEMMAL
   Référent parcours de formation





# TRANSITIONS PRO BRETAGNE



#### ANALYSER ET ANTICIPER LES BESOINS

SUR LES SECTEURS D'ACTIVITÉS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE : EMPLOI, QUALIFICATIONS, COMPÉTENCES



- EXAMINER LES DEMANDES
  DE PRISE EN CHARGE DES
  PTP
- DU CARACTÈRE RÉEL ET SÉRIEUX DU PROJET DE RECONVERSION DES

**DÉMISSIONAIRES** 



GARANTIR LA QUALITÉ DES PARCOURS DES FORMATIONS FINANCÉS



FINANCER LES
ACCOMPAGNEMENTS VAE



INFORMATION DU PUBLIC ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CEP

## LES DISPOSITIFS GÉRÉS PAR TRANSITIONS PRO BRETAGNE



Le projet de transition professionnelle



Le dispositif démission-reconversion



La validation des acquis de l'expérience



La certification CléA



# LE PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

### LE PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

#### Changer de métier ou de profession

Les CDI, CDD, Intérimaires, Intermittents



**E** 

Un parcours de formation certifiant

PRO

Financement des frais pédagogiques







La prise en charge de votre salaire



### LA COMMISSION DE TRANSITIONS PRO BRETAGNE

### 3 Critères cumulatifs

T PRO

- LA COHÉRENCE DU PROJET de transition professionnelle présenté
- LA PERTINENCE DU PARCOURS de formation et des modalités de financement envisagées
- LES PERSPECTIVES D'EMPLOI à l'issue de la formation



### **NOUVELLES PRIORITÉS**

Des priorités de financement peuvent être appliquées

- Ouvriers/employés de niveau CAP
- Salariés en inaptitude
- Salariés d'entreprises de moins de 50 salariés
- Salariés venant de secteurs prioritaires
- Salariés visant un métier à forte perspectives d'emploi (liste Transitions Pro)
- Salariés en CDD, temps partiel, intérim, saisonnier, multiemployeur...
- Salariés ayant raccourci leur parcours de formation (VAE, Passerelle, CPF autonome...)
- ...







# LE DISPOSITIF DEMISSION RECONVERSION

### Le dispositif démission reconversion



### Pour quels types de projets?

- Pour une création ou une reprise d'entreprise ou pour suivre une formation
- La commission atteste le caractère réel et sérieux de la demande
- L'attestation par la commission permet de démissionner et de percevoir l'Allocation de Retour à l'Emploi.
- 6 mois pour lancer le projet



### Pour qui?

- Les salariés de droit privé en CDI
- 5 ans d'activité professionnelle sans interruption chez un ou plusieurs employeurs



# 3 ACTEURS INTERVIENNENT DANS CE DISPOSITIF



#### Le salarié

VÉRIFIE SON ÉLIGIBILITÉ

#### L'opérateur CEP

ACCOMPAGNE LE SALARIÉ DANS L'ÉLABORATION DE SON PROJET.

#### **Transitions Pro**

EXAMINE ET ATTESTE LE CARACTÈRE RÉEL ET SÉRIEUX DU PROJET AFIN D'ÉMETTRE UN AVIS SELON LES CRITÈRES SUIVANTS :

- Le projet professionnel
- Les caractéristiques du métier souhaité
- La formation et les modalités de financement envisagées
- Les perspectives d'emploi à l'issue de la formation

### Pôle Emploi

DÉFINIT L'ALLOCATION
CHÔMAGE ET VERSE LES
INDEMNITÉS
CORRESPONDANTES APRÈS
VÉRIFICATION DE L'ÉGIBILITÉ DU
BÉNÉFICIAIRE.

### Le dispositif démission reconversion

### Le financement des projets de reconversion formation



### Points de vigilance

- Avoir identifier avec le conseiller en évolution professionnelle les modalités de financement de la formation
- Avoir fait des démarches auprès des organismes de formation pour s'assurer de la possibilité de mettre en œuvre le projet de formation

### Le dispositif démission reconversion

### Les projets de création ou reprise d'entreprise



### Points de vigilance

- Avoir travaillé son projet avec un professionnel (expert comptable, BGE, Chambre d'agriculture, Pass Création ...)
- Avoir fait les démarches bancaires en cas d'investissements nécessaires



# QUESTIONS / RÉPONSES



# LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

# ₩ VAE

# La validation des acquis de l'expérience (rappel)

Vous avez une **expérience** 





T PRO

La validation des acquis de l'expérience (VAE) peut vous permettre d'obtenir...



## LE FINANCEMENT VAE

4		
	Eligibilité au financement	Tous les salariés du secteur privé quels que soient leurs contrats : CDI, CDD, intermittents, intérimaires.  Pour les CDD, intermittents, intérimaires, la demande de financement doit être faite dans les 12 mois suivant le dernier contrat de travail.  (expérimentation jusqu'au 30/06/21, date limite de réception des derniers dossiers)
	Prise en charge	<ul> <li>Forfait de 2000 euros par Transitions Pro (sans mobilisation du CPF) pour les 3 étapes :</li> <li>Recevabilité   (Si recevabilité négative, forfait 200 euros payé au prestataire)</li> <li>Accompagnement</li> <li>Examen (jury)</li> </ul> Hors temps de travail
	Dossier de financement	Lien sur le site de Transitions Pro Dépôt dossier 2 mois avant début de la prestation





## LA CERTIFICATION CLÉA



# CLéA est le certificat qui reconnaît un socle commun de 7 domaines de connaissances et de compétences clés :

- Communiquer en français
- Maîtriser les règles de base de calcul
- \_ Utiliser les outils de communication numérique
- \_ Travailler en équipe

- Travailler en autonomie
- Apprendre à apprendre tout au long de la vie
- Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

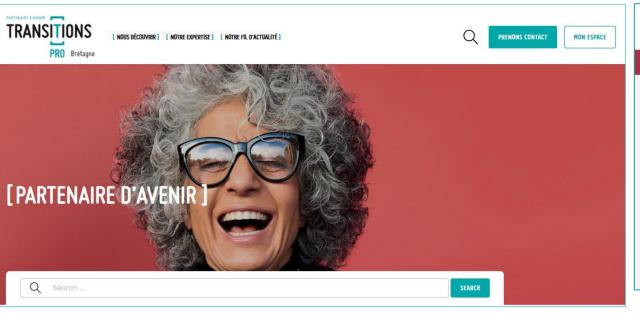
https://www.certificat-clea.fr

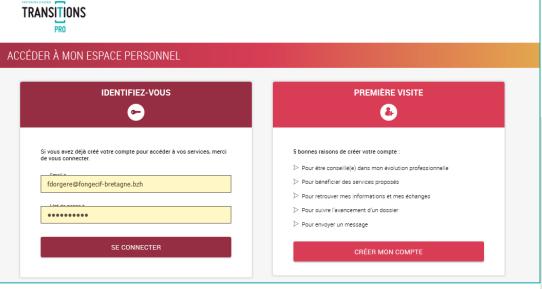


# QUESTIONS / RÉPONSES

## **SITE INTERNET & ESPACE PERSONNEL**

- INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LES DISPOSITIFS ET LES RDV / WEBINAIRES
- ACCÈS À L'ESPACE PERSONNEL POUR LES USAGERS, LES ORGANISMES DE FORMATIONS, LES EMPLOYEURS
- INSCRIPTION SUR LES ATELIERS, LES ENTRETIENS INDIVIDUELS, LES WEB RÉUNIONS..
- TÉLÉCHARGEMENT DU DOSSIER A JOUR ET DES DOCUMENTS D'INFORMATION





### **Ateliers**

(8-10 personnes maximum)

# Comment remplir ma demande de financement ?

Aide pour constituer le dossier de projet de transition professionnelle (comment le compléter, les pièces à joindre...)

# Comment financer mon projet de reconversion ?

Information sur les dispositifs (Projet démissionnaire, projet Transition professionnelle....)

### **RDV** individuels

Destinés en priorité aux personnes nécessitant un appui individuel

<u>Inscription</u>

Espace personnel [Transitionspro-bretagne.fr]

Plateforme au 02 99 29 72 53

### Se tenir informé

#### Communication sur les permanences

#### Le Web et réseaux sociaux

#### Newsletter















Pour recevoir la newsletter :

expertise@transitionspro-bretagne.fr



# **NOUVEAUTÉS 2021**

# Budget supplémentaire PTP – Plan de relance

1 – Une enveloppe dédiée pour les projets éligibles

(200 demandes supplémentaires environ)

### 2 – Critères d'éligibilité et d'analyse identiques au PTP

- Cohérence du projet de transition Professionnelle destiné à permettre de changer de métier ou de profession
- Pertinence du parcours de formation et des modalités de financement envisagés à l'issue de l'action de positionnement préalable
- Perspectives d'emploi à l'issue de l'action de formation, notamment dans la région

SI UN DES CRITERES N'EST PAS RESPECTE LE PROJET EST REFUSÉ

# Budget supplémentaire PTP – Plan de relance

### 3 – Des projets identifiés

### Projet de formation vers un métier prioritaire :

- Aide-soignant(e)
- Auxiliaire de vie sociale / Assistant(e) de vie
- Couvreur / Couvreuse
  - Maçon(ne)

- Installation Maintenance d'équipement industriel
- Technico-commercial (e)
- Mécanicien(ne) de marine
   750 Kw
  - Patron(ne) de pêche (Capitaine 200)

- Conducteur(trice) routier
- Chef(fe) de chantier du bâtiment
  - Chef(fe) de projet informatique / Cybersécurité
- Salarié(e) de l'élevage

- Pilote d'installation industrielle, conducteur(trice) de ligne
- Agent(e) de sécurité
- Métiers de la construction navale (soudure, tuyauterie, aménagement...)
  - Plombier(ère)
     chauffagiste

# Budget supplémentaire PTP – Plan de relance

### 3 – Des projets identifiés

• ET / OU Projet de formation d'un salarié venant d'un secteur prioritaire

- Culture
   (spectacle vivant, musées, cinéma...)
- Commerce non alimentaire
- Hôtellerie-restauration

- Transport non routier de personnes (maritime, aérien)
- Secteur du tourisme
   (sites touristiques, agences de voyage...)
- Secteur du Sport

   (clubs associatifs, salles)

# **Transitions Collectives: un nouveau dispositif partenarial**

### 1 – Une enveloppe dédiée pour les projets éligibles

(1 000 projets potentiels en Bretagne)

### 2- Les grands principes du dispositif

- Un dispositif qui peut s'adresser à une entreprise, un groupe d'entreprises, un territoire, une branche.... et remonté par tout acteur de terrain.
- Des formations pour des métiers inscrits sur une liste préfectorale
- Une animation partenariale avec Transitions Pro, les OPCO, la Direccte et la Région
- Des projets remontés dans l'AMI et des projets à faire émerger
- Des règles d'éligibilité identiques au PTP

# Transitions Collectives: un nouveau dispositif partenarial

### **3 ETAPES DANS CE DISPOSITIF**

#### **DIAGNOSTIC RH**

CE DIAGNOSTIC DEBOUCHERA
SUR UN ACCORD
D'ENTREPRISE OU GPECT
NEGOCIE AVEC LES
REPRESENTANTS DU
PERSONNEL ET QUI INSCRIT
L'ENTREPRISE DANS LA
DEMARCHE

#### INFORMATION DES SALARIES + CEP

LES SALARIES SONT INFORMES DE LA DEMARCHE.

CEUX QUI SOUHAITENT SE RECONVERTIR SUIVENT UN CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE AFIN DE CONSTRUIRE ET DE FORMALISER LEUR PROJET.

# MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

LE DOSSIER EST DEPOSE
AUPRES DE TRANSITIONS
PRO QUI INSTRUIT LA
DEMANDE ET FINANCE LA
FORMATION ET LA
REMUNERATION





# Merci de votre attention